

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	12	13

3-2509/2024

Date de la convocation

19 septembre 2024

Date d'affichage

19 septembre 2024

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusées : Mme Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à Guy CAZALET), Mme Fanny MARTHOUD-DELALANDRE.

Secrétaire de séance : M. Guy BITAILLOU

Objet : révision des tarifs des services extra-scolaires (cantine, garderie et aide aux devoirs).

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des coûts de revient, il serait nécessaire de réviser les tarifs de cantine, garderie et aide aux devoirs.

Il rappelle à l'assemblée que les tarifs appliqués à ce jour ont été pris par délibération du 19 septembre 2022 et n'ont pas fait l'objet de révision :

Les tarifs du repas de cantine sont de :

- ✓ 3,85 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,35 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

Les tarifs de la garderie sont de :

- ✓ 18,00 € mensuel par enfant pour un Gabastonnais,
- ✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune.
- ✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant)

Le tarif de l'aide aux devoirs est de 0,50 € par séance par enfant, en supplément de la garderie.

Le Maire propose de répercuter les dernières augmentations et de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- Repas cantine :

- ✓ 3,95 € ou 4,02 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,45 € ou 4,55 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

- Garderie :

- ✓ 18,00 € mensuel par enfant Gabastonnais,
- ✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune,
- ✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant)

- Aide aux devoirs :

- ✓ L'aide aux devoirs n'étant plus assurée depuis le départ de deux agents, elle est supprimée.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs du repas de cantine à :
✓ 4,00 € le repas pour un Gabastonnais,
✓ 4,50 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

FIXE les tarifs de la garderie à :
✓ 18,00 € mensuel par enfant Gabastonnais,
✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune,
✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant).

SUPPRIME l'aide aux devoirs,

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront au 01.10.2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

